



Controle communication et protection mineur

Par **polom123**, le **07/08/2008 à 03:52**

Bonjour, rnrnJe suis en faite inscrit sur un site internet avec un forum et un moyen de communiquer en message privé. Un débat s'est ouvert sur le fait que certains modos du forum aient accès à la MP de tous les inscrits. Certains disent qu'ils en prône la protection des mineurs (le site met en contact des mineurs et majeurs), d'autres clament la liberté individuelle. rnEn effet ces communications sont censées être privées et sont comme un e-mail ou une lettre. De nombreux facteurs sont évoqués comme une allusion à la verification de la charte du forum, la protection des mineurs, les libertés individuelles, la responsabilité, etc. ...rnrnQu'en est-il vraiment ? Est-ce que les propriétaires du site ont le droit de lire ces MP ? Si oui, dans quelles conditions ? rnrnEn vous remerciant d'avance.

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008 à 08:30**

Ben, comme vous l'avez écrit, cela dépend des règles écrites du forum, règles que chaque utilisateur est censé avoir lues puis librement acceptées afin d'accéder à ce forum. Si vous pensez qu'il y a des abus dans ce domaine, il ne fallait pas accepter ces règles, vous pouvez aussi saisir la CNIL.rnrnA mon avis, si certains modérateurs agissent ainsi, c'est probablement en raison d'abus constatés par le passé. Pourquoi ne pas leur poser la question ?